

FICHE DE RENSEIGNEMENT VIE SCOLAIRE 2022/2023

CLASSE de 3^{ème}

Nom :

Prénom : Sexe :

Classe :

Date et lieu de naissance :

Nationalité : Classe de l'année précédente :

Nom et adresse de l'établissement précédent (si autre que le collège Jules Ferry) :
.....

PHOTO

Redoublant (e) : Oui Non

Demi-pensionnaire Externe

Transport scolaire Oui Non Point de montée.....

Redoublant (e) : Oui Non

LV2 OBLIGATOIRE Espagnol

ou

Allemand

OPTIONS FACULTATIVES : Chorale (1h par semaine) OUI NON

Latin (1h par semaine) OUI NON

RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

Situation familiale des parents Mariés / Vie Maritale Séparés / Divorcés Veuf (ve)
(en cas de divorce ou de séparation, entourer le parent chez lequel l'enfant réside habituellement)

REPRESENTANT LEGAL ET FINANCIER

En cas de vie maritale, SEUL PARENT destinataire des SMS de la vie scolaire
(et personne destinataire des avis de paiement de la demi-pension)

REPRESENTANT LEGAL

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel domicile :

Tel portable :

Tel professionnel :

ECRIRE LISIBLEMENT L'ADRESSE MAIL

@ mail :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel domicile :

Tel portable :

Tel professionnel :

ECRIRE LISIBLEMENT L'ADRESSE MAIL

@ mail :

Autorisez-vous la communication de votre adresse mail
aux associations de parents d'élèves : OUI NON

Autorisez-vous la communication de votre adresse mail
aux associations de parents d'élèves : OUI NON

Nom et Prénom des frères
et soeurs

Date de naissance

Etablissement scolaire
fréquenté en 2022-23

Classe ou niveau d'études

.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....

NB : Si une décision de justice interdit à un membre de la famille tout contact avec l'enfant, veuillez nous en informer afin de nous permettre de prévenir tout problème.

AUTORISATION PHOTO :

Autorise

N'autorise pas

Mon enfant à être pris en photo par le photographe scolaire, afin de figurer sur le trombinoscope et sur l'ENT du collège pour un usage exclusivement interne.

AUTRE(S) PERSONNE(S) A PREVENIR EN CAS D'URGENCE et autorisée(s) à venir récupérer l'élève :

Nom/ prénom : Tél. :

Nom/ prénom : Tél. :

Veillez signaler toute situation particulière de santé (accident, maladie, allergie) nécessitant soit des mesures d'urgence éventuelles, soit une prise régulière de médicaments au collège (*) :
.....

(*) Ceux-ci devront être déposés à l'infirmerie ou remis à la Conseillère Principale d'Education avec l'ordonnance

AUTORISATIONS DE SORTIE

La loi fait obligation à l'établissement scolaire d'assurer une surveillance continue des élèves.

Pour que nous puissions remplir correctement cette mission, il est nécessaire que les élèves et leurs parents respectent les règles qui régissent les différents régimes.

RÉGIME 1 - Elèves Externes

(Réservé aux élèves non tributaires des transports scolaires)

Sous régime autorisé : Il rentre au collège pour la première heure de cours de chaque demi-journée et est autorisé à quitter le collège à la fin de chaque demi-journée de cours et en cas d'absence de professeur (et sans que les parents en aient été informés au préalable).

Sous régime strict : Mon enfant est présent de 8h25 à la fin des cours de la matinée selon l'emploi du temps habituel et du début des cours de l'après-midi selon l'emploi du temps habituel à 17h05. IL ne peut pas quitter le collège avant 17h, sauf si un membre de sa famille (père, mère) ou une personne dûment autorisée (*) vient le chercher et décharge le collège de toute responsabilité en signant le registre au portail.

OU (un seul choix possible soit régime 1, soit régime 2)

RÉGIME 2 - Elèves Demi-pensionnaires

Arrivée au collège en transport scolaire	Pas de transport
Mon enfant arrive au collège en transport scolaire entre 8h00 et 8h20, il rentre au collège quel que soit son emploi du temps, prend obligatoirement son repas au self (il ne peut pas sortir du collège sur le temps du repas et en AUCUN cas avant 14h) et quitte le collège en fonction de son régime de sortie. Il est :	Mon enfant arrive au collège par ses propres moyens (à pied, conduit par un membre de la famille, ...), il prend obligatoirement son repas au self (il ne peut pas sortir du collège sur le temps du repas et en AUCUN cas avant 14h) et quitte le collège en fonction de son régime de sortie. Il est :
<input type="checkbox"/> Sous régime autorisé. Mon enfant est autorisé à quitter le collège après sa dernière heure de cours de l'après-midi (selon son emploi du temps habituel <u>ou en cas d'absence de professeur et sans que les parents en aient été informés au préalable</u>).	
<input type="checkbox"/> Sous régime strict : Mon enfant ne peut pas quitter le collège avant 17h sauf si un membre de sa famille (père, mère) ou une personne dûment autorisée (*) vient le chercher et décharge le collège de toute responsabilité en signant le registre des sorties au portail.	

(*) Dans ces cas, veuillez indiquer ci-dessous les coordonnées des personnes autorisées (hormis le père, la mère et les personnes à prévenir en cas d'urgence) et leur faire apposer leur signature dans la case prévue à cet effet.

NOM	Prénom	N° de téléphone	Signature

Signature du ou des représentants légaux